



## Quel baux utiliser ?

-----  
Par BTho

bonjour,  
Est ce que les baux qui sont inclus dans ce logiciel de gestion locative [url=https://www.emjysoft.com/logiciel-gestion-locative/]https://www.emjysoft.com/logiciel-gestion-locative/[/url] peuvent être utilisés ou qu'il est préférable de passer par un avocat ou encore un notaire ?  
merci d'avance

-----  
Par ESP

Bonjour

Je suppose que vous évoque un bail locatif d'habitation ?

Si oui, il y a des choses à ne pas négliger, même si vous utilisez une référence officielle comme ci-dessous.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F920]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F920[/url]

Ainsi, si vous omettez d'inclure une clause de révision du loyer, vous n'aurez aucune possibilité d'ajuster le montant du loyer au cours du contrat. Si vous oubliez la clause résolutoire, vous ne pourrez pas demander la résiliation automatique du bail en cas d'impayés, de défaut d'assurance ou de troubles du voisinage du fait du locataire.